



**Syndicat national de l'administration scolaire
et universitaire et des bibliothèques**

Fédération syndicale unitaire

Déclaration préalable à la CAPN des SAENES du mercredi 20 mai des commissaires paritaires nationaux du SNASUB/FSU

La CAPN des SAENES de ce mercredi 20 mai doit traiter dans son ordre du jour de la campagne 2007/2008 des entretiens professionnels des collègues de l'administration centrale et de la Hors académie ainsi que des propositions de réduction d'ancienneté qui en découlent.

Avant de revenir sur cet ordre du jour, les commissaires paritaires SAENES du SNASUB/FSU tiennent à exprimer leur vive inquiétude quant aux prévisions de suppressions de postes dans la fonction publique d'Etat parues dans la presse de ce mois.

En effet, 34.000 postes seraient visés, et notre ministère serait tenu de faire " mieux ", c'est à dire pire que cette année avec le non remplacement d'un départ sur deux en retraite.

Si cette annonce devait se vérifier, notamment dans la lettre de cadrage ou dans le projet de loi de finances 2010, elle constituerait un nouveau palier dans la destruction des emplois publics au sein de notre ministère et impliquerait sans aucun doute des reculs sans précédent de notre service public dans les académies comme au niveau central. Soyez sûrs que les personnels administratifs que nous sommes n'accepteront pas ces mesures et sont d'ores et déjà prêts à engager l'information et la mobilisation des collègues pour s'opposer à ces choix régressifs.

C'est d'ailleurs dans ce contexte de suppressions massives d'emplois - plusieurs dizaines de milliers dans la loi de finances 2009 - que s'inscrit la politique de soi-disant revalorisation des carrières dans la fonction publique. La récente réforme de la catégorie B n'échappe pas à la démarche gouvernementale qui est d'utiliser partiellement les économies budgétaires réalisés par les retraits d'emplois pour financer quelques mesures indiciaires. Le but : rallier les personnels et leurs organisations syndicales à sa politique, gagner une relative paix sociale en échange de quelques mesures favorables sur les feuilles de paye. Le SNASUB/FSU tient à déclarer qu'un tel troc ne correspond pas à sa vision syndicale ni aux revendications qu'il entend défendre. Nous n'échangerons pas quelques points d'indices ou quelques mesures indemnitaires contre de nouvelles suppressions massives de postes (d'enseignants ou de personnels administratifs) et la restructuration-liquidation du service public.

Bien au contraire, en opposition à la schizophrénie ambiante, nous continuons à nous réclamer d'un syndicalisme attaché au service public, à sa défense et à son amélioration ET à la défense des intérêts matériels, et moraux des personnels qui le font vivre quotidiennement. En bref, nous maintenons notre exigence d'une forte revalorisation de nos salaires et de nos carrières, notamment par la reconnaissance de nos compétences et qualifications et perséverons dans le refus

obstiné des suppressions de postes et des restructurations qui font reculer l'organisation du service public.

Concernant l'actualité immédiate de la CAPN c'est à dire la mise en oeuvre du dispositif des entretiens professionnels et des réductions d'ancienneté, nous tenons à exprimer une nouvelle fois notre opposition à cette méthode de gestion des ressources humaines. Basée sur l'appréciation individuelle de la manière de servir " mesurée " au travers d'un entretien professionnel annuel, l'exercice vise à instaurer progressivement la rémunération au mérite dans notre statut. Aujourd'hui les réductions d'ancienneté, demain la part " résultat" de notre indemnitaire voire l'avancement de grade, cette politique de gestion est contradictoire à la fois avec les intérêts du service public – qui nécessite un travail en équipe bien loin de la concurrence individuelle qui découlera inmanquablement de ces pratiques - et avec les intérêts des personnels, qui aspirent à être rémunérés dignement et à voir leur carrière reconnaître rapidement et régulièrement leurs compétences et qualifications.

Autant dire que le salaire et l'avancement au mérite ne correspondent en rien à l'aspiration des collègues et que ce nouveau dispositif doit être abandonné au profit d'une politique ambitieuse d'augmentation générale des salaires, de revalorisation des carrières et de requalification des emplois.

SNASUB / FSU – 104, Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Téléphone : 01.41.63.27.51 / Fax : 01.41.63.15.48
E-mail : snasub.fsu@fsu.fr
Site internet : <http://www.snasub.fsu.fr>